

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.DELAVY ; F.MALARD

Absents 2

J-F BONIN ; S.CHEVRY

Date de convocation : 04/10/2023

Secrétaire de séance : Séverine BRUN

Pouvoirs 2

J-F BONIN donne pouvoir à C.SAVOI ; S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOURCE DU TUNNEL -
DEMANDE DE SUBVENTION CCPA
Délibération N° 53/2023**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription budgétaire pour réaliser les travaux de réhabilitation de la Source du Tunnel.

Il explique à l'assemblée que par délibération N° 2021-113 du 24 juin 2021, un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en faveur des communes membres. Le montant alloué pour Tenay est de 111 483 € pour 2021/2023 dans le cadre de la 5^{ème} phase Fonds de Concours Généralistes.

Il propose donc de solliciter l'aide financière de la CCPA au titre des travaux de réhabilitation de la Source du Tunnel.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour un montant de 11 031.00 € pour les travaux cités ci-dessus et dresse le plan de financement suivant :

| Plan de financement prévisionnel | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Commune de : TENAY | | | |
| <i>(Réhabilitation de la Source du Tunnel)</i> | | | |
| Dépenses (HT) | En € | Recettes / subventions | En € |
| Maitrise d'œuvre | 10 624.83 € | Etat – <i>Citer le dispositif</i> | 0 |
| Coordination SPS | 1 575.00 € | Région - <i>Citer le dispositif</i> | 0 |
| Etude géotechnique | 3 373.25 € | Département - <i>Citer le dispositif</i> | 20 000.00€ |
| Travaux | 99 094.00 € | Autres – (<i>énumérer</i>) | 0 |
| | | CCPA – Fonds de concours généraliste | 11 031.00 € |
| | | Autofinancement de la Commune | 83 636.08 € |
| Montant total des dépenses | 114 667.08 € | Montant total des recettes | 114 667.08 € |

- **S'engage** à réaliser les travaux cités ci-dessus.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

- **S'engage** à afficher le soutien apporté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et prendre des mesures de publicité dans le bulletin municipal d'information et sur le site Internet de la Commune.

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 24/10/2023.....



Le Maire,

[Signature]

C. SAUVÉ
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

[Signature]

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOURCE DU TUNNEL - DEMANDE DE SUBVENTION CCPA

Date de transmission de l'acte : 24/10/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/10/2023

Numéro de l'acte : 0053-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20231012-0053-2023-DE

Date de décision : 12/10/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions